

SNPE
Société par Actions Simplifiée au capital de 133 683 290,91 Euros
Siège social : 83 boulevard Exelmans, 75016 Paris
R.C.S. Paris n° 712 013 432

*certifié conforme
à l'original
le 28/06/2025
[Signature]*

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril à 10 heures, l'associé unique de la Société SNPE a tenu, dans les locaux du Ministère de l'Economie et des Finances, 139 rue de Bercy à Paris 12ème, une réunion en Assemblée Générale sur convocation du Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par l'associé unique en entrant en séance.

Monsieur Alexis ZAJDENWEBER, Commissaire aux Participations de l'Etat, représentant l'Etat français, dûment mandaté, et M. Thierry FRANCOU, Président, sont présents.

Les cabinets KPMG Audit et PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaires aux comptes sont absents excusés.

M. Thierry FRANCOU préside la séance et Mme Hélène DE COINTET, est désignée en tant que Secrétaire de l'Assemblée.

Le Président constate que l'associé unique présent ou représenté possède 8 789 171 actions, soit la totalité du capital social de SNPE. L'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est donc régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau à l'intention des membres de l'Assemblée les documents suivants :

1. une copie de la lettre de convocation adressée à l'associé unique
2. une copie et l'accusé de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes
3. la feuille de présence
4. le rapport de gestion du Président
5. le texte des résolutions proposées à l'Assemblée
6. le rapport du Commissaire aux comptes
7. les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2024
8. l'ordre du jour de l'Assemblée Générale
9. un exemplaire des statuts de la Société

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la législation en vigueur ont été transmis à l'Associé Unique et au Commissaire aux comptes, et tenus à leur disposition au siège social pendant les délais requis par la même réglementation.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024
2. Affectation du résultat social 2024
3. Approbation du rapport de gestion du président, du rapport du Commissaire aux comptes et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024
4. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024
5. Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce
6. Pouvoir en vue des formalités

Après lecture par le Président du rapport du Commissaire aux comptes, il est mis successivement aux voix les résolutions proposées par le Président :

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024)

L'Associé Unique, connaissance prise des rapports de gestion du Président et du Commissaire aux comptes, approuve, dans toutes leurs parties, les conclusions desdits rapports et les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été établis et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Il constate que le résultat net dégagé par les opérations de l'exercice ressort à un résultat positif de 12 036 585 euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, il donne quitus au Président et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

SECONDE RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Associé Unique décide d'affecter ainsi qu'il suit la perte de l'exercice clos au 31 décembre 2024 :

- | | |
|--|------------------|
| • Résultat de l'exercice : | 12 036 585 euros |
| (la réserve légale est déjà entièrement dotée) | |
| • Report à nouveau antérieur | 53 281 761 euros |

Affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau créateur : 65 318 346 euros

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation du rapport de gestion du président, du rapport du Commissaire aux comptes et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Associé Unique, connaissance prise des rapports de gestion du Président et du Commissaire aux comptes, approuve, dans toutes leurs parties, les conclusions desdits rapports et les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été établis et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Il constate que le résultat net dégagé par les opérations de l'exercice ressort un résultat positif de 12 036 585 euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024)

L'Associé Unique, connaissance prise des rapports du Président et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 concernant les comptes consolidés de l'ensemble des sociétés contrôlées par SNPE, approuve les conclusions desdits rapports et les comptes annuels consolidés tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Il constate que le bénéfice net dégagé par les opérations de l'exercice ressort à 108 280 k€.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME RESOLUTION

(Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, prend acte qu'il n'y a pas eu, sur l'exercice 2024 de conventions qui se poursuivaient ou de nouvelles conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIEME RESOLUTION
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou d'un extrait certifié conforme, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférente auprès du Registre du Commerce et des sociétés, consécutives aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 10h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et le Secrétaire.

Thierry FRANCOU



Hélène DE COINTET



**Rapport de Gestion présenté par
le Président à l'Associé Unique**

Cher Associé,

Monsieur Thierry FRANCOU, Président de la société SNPE (ci-après la « Société »), a conformément aux dispositions de l'article L227-9 du Code de Commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par l'associé unique, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

* * *

I. Présentation de la Société et de son activité

a. Activité de la Société

SNPE (la Société) est une Société par actions simplifiée, au capital de 133 683 290,91 € située au 83 boulevard Exelmans, Paris 16^{ème}, identifiée sous le numéro 712 013 432 RCS Paris. Elle est détenue à 100% par L'Etat français, représenté par Monsieur Alexis ZAJDENWEBER, Commissaire aux Participations de L'Etat français.

La Société a une activité de holding. Elle consiste d'une part en l'acquisition, la détention et la gestion des participations au sein de ses filiales et d'autre part à la gestion des actifs immobiliers.

Par suite d'une Décision de l'Associé Unique en date du 5 décembre 2024, la cession de PONT DE BUIS à la société NOBEL SPORT a été autorisée pour un montant de 5 676 480 €. Le paiement d'une compensation par SNPE à NOBEL SPORT pour la non destruction de bâtiment a été évalué à 4 730 392 €.

Par Décision de l'Associé Unique du 9 décembre 2024, la cession du site d'Angoulême a l'Etablissement public foncier de nouvelle aquitaine pour un montant de 7 320 000 € a été autorisée.

Elle détient 100 % des actions dans les sociétés citées ci-dessous :

- EURENCO Holding, est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 132 749 104,16 € située au 123 allée de brantes, Sorgues, identifiée sous le numéro 879 609 634 RCS Avignon ;
- SNPE Inc, est une société située aux Etats Unis d'Amérique, au capital de 10 000 USD, identifiée sous le numéro 222651464 (Delaware) ;

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense visée à l'article 39, 4° du Code précité, non déductible fiscalement.

Il est par ailleurs précisé qu'il n'existe pas d'action d'autocontrôle.

b. Evolution du chiffre d'affaire, des résultats et affectation du Résultat

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Il n'y a aucun changement de méthode de présentation ou d'évaluation des comptes pour l'année 2024.

○ *Arrêté des comptes et affectation du Résultat*

Nous vous demandons de vous reporter aux comptes annuels qui ont été tenus à votre disposition, pour avoir le détail complet des différents postes du bilan et du compte de résultat, sur lesquels nous nous tenons à votre disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires en cas de besoin.

Il vous est demandé d'arrêter les comptes tels qu'ils vous sont présentés, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ces comptes, déduction faite de toutes charges et de tous impôts, font ressortir un résultat positif de 12 036 585 euros. Il est rappelé que la Réserve légale est totalement constituée. Concernant l'affectation de ce résultat, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- Résultat de l'exercice : 12 036 585 euros
- Report à nouveau créditeur : 53 281 761 euros

Suite à cette affectation, les postes proposés présenteront les soldes suivants :

- Report à nouveau créditeur : 65 318 346 euros

○ *Résultats*

Le chiffre d'affaires 2024 se monte à 503 874€, soit 378 127 € de moins qu'en 2023. Il est constitué principalement de refacturation de services intra-groupes.

○ *Distribution de dividendes*

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la Société n'a pas distribué de dividendes au titre de l'exercice 2023, ni durant les exercices précédents.

II. **Situation financière et perspectives**

a. Situation financière

La trésorerie de la Société s'élève à 325M€ au 31 décembre 2024 (235M€ au 31 décembre 2023), à laquelle s'ajoute un compte courant d'associé créditeur de 202M€, tandis que les dettes financières s'élèvent à 3K€ (18K€ au 31/12/2023). Ces dettes financières sont constituées d'une caution.

- *Prise de participations et opérations impactant les immobilisations financières intervenues pendant l'exercice.*

La Société n'a pas directement fait d'acquisition durant l'exercice. Elle a, en revanche, cédé sa participation minoritaire dans la société SOFEMA.

- *Investissements divers et garanties*

Par suite d'une Décision de l'Associé Unique en date du 25 octobre 2024, une garantie envers la société EURENCO France, société par actions simplifiée située en France, au capital de 32 982 353,74€ identifiée sous le numéro 449 207 414 RCS Avignon, a été autorisée et détaillée comme ci-dessous :

- Une enveloppe de garanties de marchés courants utilisable à hauteur de 50 000 000,00 euros.
- Une garantie spécifique de restitution d'acompte de 63 366 543,00 euros en faveur du Ministère de la défense polonais dans le cadre d'un contrat de fourniture de poudre et obus.

- *Information sur les délais de paiement*

Conformément à l'article L441-14 et D. 441-6 du Code du Commerce nous vous présentons le tableau de sur les délais de paiement fournisseurs et clients au 31 décembre 2024.

	Article D. 441 1 ^{er} - Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice					Article D. 441 2 ^e - Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	11					4	9					3
Montant total des factures concernées HT K€	6 726	3	0	0	41	44	73	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	99.7%	0.0%	0.0%	0.0%	0.6%	0.7%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							14.5%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0					0						
Montant total des factures exclues HT K€	0					0						
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

b. Perspectives et stratégie

La Société devrait finir totalement les opérations de dépollution du site d'Angoulême, avec la clôture de la convention qu'elle a avec la DGA pour le démantèlement du four pyrotechnique qui a été cédé à Eurenco France en 2022.

III. Principaux risques et incertitudes / Risques technologiques

Aucun élément matériel n'est à reporter.

IV. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous rappelons que la gouvernance repose sur la fonction unique de Président. Monsieur Thierry FRANCOU a été nommé Président par décret le 11 Janvier 2023 conformément à l'article 19 de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 modifiée, relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique.

V. Activité de la société en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé ni de politique ni d'investissements en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

VI. Conventions réglementées des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce

Après présentation de ce rapport au Président, il vous sera donné lecture des rapports de vos commissaires aux comptes, dont leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce. Nous vous informons qu'aucune convention réglementée, au sens des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, n'est intervenue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Par conséquent, la liste récapitulative des conventions relevant des articles L.225-38 du Code de Commerce a été transmise au Président et aux Commissaires aux comptes.

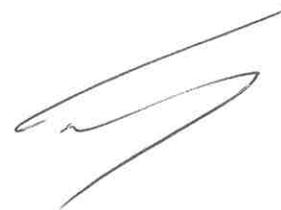
VII. Evènements postérieurs à la clôture

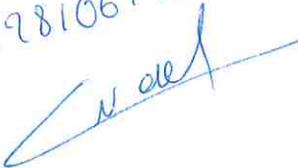
Des travaux sont menés afin de fermer définitivement la filiale SNPE Inc aux Etats-Unis.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous espérons que le présent rapport recevra votre agrément et que vous confirmerez cet accord en votant les résolutions proposées.

Le Président



Certifié
conforme à l'original
le 28/06/2025


SNPE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'Associé unique
SNPE
83 BOULEVARD EXELMANS
75016 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SNPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 145 438 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et le cas échéant, dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe « d. Immobilisations financières » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

SNPE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 avril 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG SA



Sébastien Lasou



Hervé Michelet

SNPE SAS

SNPE

**COMPTES SOCIAUX
COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2024

SNPE SAS

Siège social : 83 Bld Exelmans 75016 PARIS

S.A.S au capital de 133 683 291 euros

SIRET : 71201343200240

Sommaire

<u>Comptes sociaux.....</u>	<u>3</u>
<u>Bilan actif.....</u>	<u>4</u>
<u>Bilan passif.....</u>	<u>5</u>
<u>Compte de résultat.....</u>	<u>6</u>
<u>Compte de résultat (suite).....</u>	<u>7</u>
<u>Annexes aux comptes annuels.....</u>	<u>8</u>
<u>Faits caractéristiques.....</u>	<u>9</u>
<u>Règles et méthodes comptables.....</u>	<u>10</u>
<u>Evènements postérieurs au 31 Décembre 2024.....</u>	<u>13</u>
<u>Informations complémentaires.....</u>	<u>14</u>
<u>Immobilisations.....</u>	<u>15</u>
<u>Amortissements.....</u>	<u>16</u>
<u>Stock et en-cours de production.....</u>	<u>17</u>
<u>Etats des échéances des créances et des dettes.....</u>	<u>18</u>
<u>Variation des capitaux propres.....</u>	<u>19</u>
<u>Provisions inscrites au Bilan.....</u>	<u>20</u>
<u>Ventilation du chiffre d'affaires.....</u>	<u>21</u>
<u>Charges à payer et Produits à recevoir.....</u>	<u>22</u>
<u>Engagements hors bilan.....</u>	<u>23</u>
<u>Fiscalité différée.....</u>	<u>25</u>
<u>Effectifs.....</u>	<u>26</u>
<u>Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan</u>	<u>27</u>
<u>Liste des filiales et participations.....</u>	<u>28</u>

COMPTES SOCIAUX

Au 31 Décembre 2024

SNPE
(données en K€)

Bilan actif

(données en K€)

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1	Variation
	Brut	Amort.	Net	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Terrains	279	124	156	1 185	-1 030
Constructions	669	669	0	2	-2
Installations techniques, matériel	50	50	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	998	843	156	1 187	-1 031
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0	0
Autres participations	155 277	9 839	145 438	147 103	-1 665
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	1 753	-1 753
Prêts	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières	155 277	9 839	145 438	148 856	-3 418
Total Actif Immobilisé (II)	156 276	10 682	145 594	150 043	-4 449
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0	0
En cours de production de services	697	0	697	42	655
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0	0
TOTAL Stock	697	0	697	42	655
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	1 595	0	1 595	1 410	185
Autres créances	17 595	0	17 595	2 704	14 891
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0	0
TOTAL Créances	19 190	0	19 190	4 114	15 076
Valeurs mobilières de placement	193 716	0	193 716	197 229	0
dont actions propres:					0
Disponibilités	133 512	0	133 512	42 366	91 146
TOTAL Disponibilités	327 227	0	327 227	239 595	91 146
Charges constatées d'avance	18	0	18	1	17
Total Actif Circulant (III)	347 132	0	347 132	243 751	106 894
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0	0
Total Général (I à VI)	503 407	10 682	492 725	393 795	98 931

Bilan passif

(données en K€)

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	variation
Capital social ou individuel dont versé : 133 683	133 683	133 683	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	38 049	38 049	0
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence 0	148	148	0
Réserve légale	8 367	8 367	0
Réserves statutaires ou contractuelles	3 997	3 997	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	902	902	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	15 994	15 994	0
TOTAL Réserves	29 260	29 260	0
Report à nouveau	53 282	53 564	-282
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	12 037	-282	12 319
Subventions d'investissement	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	266 459	254 423	12 037
Produit des émissions de titres participatifs	0	0	0
Avances conditionnées	0	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0	0
Provisions pour risques	906	620	286
Provisions pour charges	452	6 381	-5 928
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	1 358	7 001	-5 642
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	3	18	-15
TOTAL Dettes financières	3	18	-15
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 069	0	1 069
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 234	4 947	3 287
Dettes fiscales et sociales	13 976	986	12 991
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0
Autres dettes	201 626	126 421	75 205
TOTAL Dettes d'exploitation	224 905	132 354	92 552
Produits constatés d'avance	0	0	0
TOTAL DETTES (IV)	224 908	132 371	92 537
Ecart de conversion Passif (V)	0	0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	492 725	393 795	98 931

Compte de résultat

(données en K€)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1	Variation
	France	Exportation	Total		
Ventes de marchandises	0	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0	0
Production vendue services	504	0	504	882	-378
Chiffres d'affaires nets	504	0	504	882	-378
Production stockée			655	29	626
Production immobilisée			0	0	0
Subventions d'exploitation			0	0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			6 473	3 308	3 165
Autres produits			87	2	85
Total des produits d'exploitation (I)			7 719	4 221	3 498
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0	0
Autres achats et charges externes			6 745	1 664	5 081
Impôts, taxes et versements assimilés			212	178	34
Salaires et traitements			0	0	0
Charges sociales			176	64	112
Dotations d'exploitation		sur Dotations aux amortissements	0	0	0
		immobilisations Dotations aux provisions	0	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	0	0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	324	42	282
Autres charges			1	0	1
Total des charges d'exploitation (II)			7 457	1 947	5 510
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			261	2 274	-2 012
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0	0
Produits financiers de participations			1 711	0	1 711
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0	0
Autres intérêts et produits assimilés			3 527	1 564	1 963
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	1 775	-1 775
Différences positives de change			728	350	378
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			10 392	85	10 308
Total des produits financiers (V)			16 357	3 773	12 585
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 665	57	1 608
Intérêts et charges assimilées			7 904	4 771	3 133
Différences négatives de change			547	533	14
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	8	-8
Total des charges financières (VI)			10 116	5 370	4 747
RÉSULTAT FINANCIER			6 241	-1 597	7 838
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			6 503	677	5 826

Compte de résultat (suite)

(données en K€)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 862	0	10 862
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	10 862	0	10 862
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	70	53	17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 784	0	2 784
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 854	53	2 801
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	8 008	-53	8 061
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	2 474	907	1 568
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	34 939	7 994	26 945
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	22 902	8 277	14 626
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	12 037	-282	12 319

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SNPE
31/12/2024

Faits caractéristiques

1. Cessions d'actifs

L'année 2024 est principalement marquée par la continuité des opérations de cessions d'actifs. Ainsi la Société a procédé à la cession de ses terrains d'Angoulême et de Pont de Buis. Elle a aussi cédé sa participation dans le Groupe SOFEMA.

2. Développement du groupe

Suite à la signature du traité de fusion-absorption du 14 mars 2024, Eurenco France SAS, filiale à 100% d'Eurenco Holding, a absorbé VeryOne SAS, sa sœur, détenue à 100% par Eurenco Holding. Conformément aux dispositions de l'article 746-2 du PCG, la valeur nette comptable des titres de l'entité absorbée (VeryOne) a été ajoutée à celle des titres de l'entité absorbante (Eurenco France), sans impact sur le résultat.

Le 19 décembre 2024, la filiale NEWCO2, détenue à 100% par la Société a fait l'acquisition de 90% de la Société Shock Physique International SPI, qui détient elle-même 100% de la société Thiot Ingénierie. En mars 2025, NEWCO 2 est renommée EURENCO Pyro Solutions.

3. Intégration fiscale

En 2024, SNPE a pris la tête de l'intégration fiscale de ses filiales françaises qu'elle contrôle.

Règles et méthodes comptables

1. Référentiel comptable :

Les comptes annuels d'SNPE sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

2. Informations relatives aux changements de méthodes et de présentation :

Néant.

3. Règles et Méthodes Comptables :

a. Changement de méthode et de présentation

Néant.

b. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire en appliquant les taux suivants :

- Frais d'établissement : 100 %
- Concessions brevets / droits similaires : 5 à 20 %
- Autres immobilisations incorporelles (logiciels) : 25 à 100 %

Les concessions, brevets, licences, marques et fonds commerciaux correspondent à des actifs incorporels acquis, et sont amortis sur leur durée d'utilisation prévisible.

Les logiciels s'amortissent sur une durée de un à quatre ans selon le type (ERP...).

Les fonds de commerce sont amortis conformément aux plans d'amortissement à l'exception de ceux qui justifient une dépréciation exceptionnelle.

c. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif le plus adapté à leur utilisation. Les taux appliqués prorata temporis (à l'exception des frais d'établissement) sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Terrains, agencements et installations Constructions :	10%
Constructions:	
Bâtiments	2 à 5 %
Infrastructures	10%
Installations techniques & matériels et outillages industriels	10 à 30%
Matériels et outillages industriels	10 à 20%
Autres immobilisations corporelles	10 à 20%

d. Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés sont valorisés au coût d'acquisition hors frais accessoires, à l'exception de ceux acquis avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les titres de participation sont évalués à la plus faible des deux valeurs entre :

- Leur coût historique ou leur valeur réévaluée selon la réévaluation légale ;
- Leur valeur d'inventaire : celle-ci correspond à leur valeur d'usage pour SNPE ;

Elle est déterminée en fonction de l'actif net ré estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

e. Stocks et en-cours :

Les stocks de matières premières, de marchandises et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les provisions nécessaires sont constituées pour couvrir les risques d'obsolescence ou de pertes à terminaison au titre de contrats en cours.

f. Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur d'enregistrement comptable. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

g. Conversion des dettes et créances en devises :

Les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux en vigueur à la date de clôture, à l'exception des positions qui seraient couvertes par une couverture de risque de change en vigueur.

Les écarts de conversion en résultat sont inscrits au bilan aux postes « écarts de conversion actif » et « écarts de conversion passif ».

Une provision pour risques est comptabilisée si la conversion fait apparaître des pertes latentes. (Écarts de conversion actif non compensés par des écarts de conversion passif portant sur la même devise et à des échéances similaires).

h. provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les obligations à l'égard de tiers sans contreparties équivalentes attendues de ces tiers et que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

i. Chiffre d'affaires :

Pour les ventes de biens, le chiffre d'affaires est rattaché à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés. Pour les prestations de services, le chiffre d'affaires est rattaché à l'exercice d'achèvement des prestations, c'est-à-dire au moment où le service est rendu.

k. Instruments financiers - couverture des risques de change et de taux

Principes généraux

SNPE assure la centralisation dans ses comptes de la trésorerie d'Eurenc Holding dans le cadre d'une convention de service standard pour des opérations en Euros et en USD.

Couverture des risques de change et de taux

Toutes les opérations financières sont traitées avec des banques de premier rang.

l. Utilisation d'estimations

Ces comptes sociaux impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

L'usage des estimations ou hypothèses concerne en particulier et notamment :

- la valeur d'usage des immobilisations corporelles et financières ;
- les prévisions de résultats à terminaison pour les contrats longs terme.

m. Aspects environnementaux

Compte tenu de la nature des activités historiques de la société, les principes comptables suivants sont appliqués pour les passifs résiduels :

- Provision pour dépollution : lorsqu'une obligation réglementaire ou contractuelle de dépollution existe, une évaluation des actions à entreprendre et des coûts à engager est menée ainsi que l'analyse de leur échéancier. Cette évaluation conduit à provisionner ces coûts éventuellement actualisés.
- Provision pour démantèlement : lorsqu'une obligation réglementaire ou contractuelle de démantèlement existe, une évaluation des actions à entreprendre et des coûts à engager est menée ainsi que l'analyse de leur échéancier. Cette évaluation conduit à provisionner ces coûts éventuellement actualisés.

Les passifs éventuels et identifiés font l'objet d'une évaluation régulière par la société. Ces passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles liées à des événements futurs et incertains, ou à des obligations pour lesquelles la probabilité qu'elles conduisent à une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente n'a pas été établie.

Evènements postérieurs au 31 Décembre 2024

Néant.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

SNPE
31/12/2024

Immobilisations

(données en K€)

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	289	0	0	
	Terrains	1 995	0	0	
Constructions	Sur sol propre	1 847	0	0	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 310	0	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 173	0	0	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0	
	Matériel de transport	19	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	78	0	0	
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	
	Avances et acomptes	0	0	0	
	TOTAL (III)	9 421	0	0	
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	
	Autres participations	155 277	0	0	
	Autres titres immobilisés	1 753	0	0	
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	0	
	TOTAL (IV)	157 030	0	0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	166 740	0	0	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	289	0	0
	Terrains	0	1 715	279	0
Constructions	Sur sol propre	0	1 287	560	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	agencements et aménagements des	0	1 201	109	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	4 122	50	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0	0
	Matériel de transport	0	19	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	78	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
	Avances et acomptes	0	0	0	0
	TOTAL (III)	0	8 423	998	0
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
	Autres participations	0	0	155 277	0
	Autres titres immobilisés	0	1 753	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	0	0
	TOTAL (IV)	0	1 753	155 277	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0	10 465	156 276	0

Amortissements

(données en K€)

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0		
Fonds commercial		0	0	0	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		289	0	289	0		
TOTAL I		289	0	289	0		
Terrains		809	0	686	124		
Constructions	Sur sol propre	1 845	0	1 286	560		
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0		
	Installations générales, agencements	1 310	0	1 201	109		
Installations techniques, matériels et outillages		4 173	0	4 122	50		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	0	0	0	0		
	Matériel de transport	19	0	19	0		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	78	0	78	0		
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		8 234	0	7 391	843		
TOTAL GENERAL (I + II)		8 523	0	7 681	843		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Fonds comm.	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL I	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

Stock et en-cours de production

Le détail des stocks et en-cours de production est le suivant :

(données en K€)

	Matières premières et autres appro.	En-cours de production de services	Produits interméd. et finis	Stock issu d'immo	Marchandises	2024	2023
Valeur brute au 1er janvier	0	42	0	0	0	42	13
Variation	0	655	0	0	0	655	29
Valeur brute à la fin de période	0	697	0	0	0	697	42
Dépréciation fin de période	0	0	0	0	0	0	0
Valeur nette au 31 décembre	0	697	0	0	0	697	42

Les en-cours de production de services découlent de l'application de la convention cadre signée en 2007 entre SNPE et la Direction Générale de l'Armement (DGA) pour la dépollution du site d'Angoulême. Les charges au titre de cette convention sont inscrites en stocks d'en-cours de production. La demande de remboursement n'est émise qu'à la fin de chaque convention d'application.

Etats des échéances des créances et des dettes

(données en K€)

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
		Créances rattachées à des participations	0	0	0	
		Prêts	0	0	0	
		Autres immos financières	0	0	0	
		TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE	0	0	0	
		Clients douteux ou litigieux	0	0	0	
		Autres créances clients	1 595	1 595	0	
		Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0	
		Personnel et comptes rattachés	0	0	0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4	4	0	
		Etat et autres collectivités				
		Impôts sur les bénéfices	9 323	9 323	0	
		Taxe sur la valeur ajoutée	54	54	0	
		Autres impôts	919	919	0	
		Etat - divers	0	0	0	
		Groupes et associés	0	0	0	
		Débiteurs divers	7 295	7 295	0	
		TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT	19 190	19 190	0	
		Charges constatées d'avance	18	18	0	
		TOTAL DES CREANCES	19 208	19 208	0	
		Prêts accordés en cours d'exercice	0			
		Remboursements obtenus en cours d'exercice	0			
		Prêts et avances consentis aux associés	0			
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
		Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
		Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
		Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	0	0	0	0
		Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	0	0	0	0
		Emprunts et dettes financières divers	3	3	0	0
		Fournisseurs et comptes rattachés	8 234	8 234	0	0
		Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2	2	0	0
		Etat et autres collectivités publiques				
		Impôts sur les bénéfices	11 797	11 797	0	0
		Taxe sur la valeur ajoutée	2 127	2 127	0	0
		Obligations cautionnées	0	0	0	0
		Autres impôts	50	50	0	0
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
		Groupes et associés	201 619	201 619	0	0
		Autres dettes	7	7	0	0
		Dettes représentatives de titres empruntés	0	0	0	0
		Produits constatés d'avance	0	0	0	0
		TOTAL DES DETTES	223 838	223 838	0	0
		Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

Variation des capitaux propres

(données en K€)

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	133 683						133 683
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	38 049						38 049
Ecarts de réévaluation	148						148
Réserve légale	8 367						8 367
Réserves statutaires ou contractuelles	3 997						3 997
Réserves réglementées	902						902
Autres réserves	15 994						15 994
Report à nouveau	53 564				-282		53 282
Résultat de l'exercice	-282	12 037			282		12 037
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	254 422	12 037	0	0	0	0	266 459

Le capital social au 31 décembre 2024 est composé de 8 789 171 actions ordinaires de valeur nominale de 15,21 euros chacune.

Provisions inscrites au Bilan

(données en K€)

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0	0
TOTAL (I)	0	0	0	0	0
Provisions pour litige	0	0	0	0	0
Provisions pour garanties	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0	0
Provisions pour pensions	104	37	22	21	98
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0	0
Provisions pour risques	620	286	0	0	906
Provisions pour charges	6 277	1	178	5 746	354
TOTAL (II)	7 001	324	199	5 767	1 358
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	8 174	1 665	0	0	9 839
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	0	0	0	0	0
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0	0
TOTAL (III)	8 174	1 665	0	0	9 839
TOTAL GENERAL (I + II + III)	15 175	1 989	199	5 767	11 197
Dont dotations et reprises d'exploitation		324	5 966		
Dont dotations et reprises financières		1 665	0		
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0		
dépréciations des titres mis en équivalence					0

Les reprises utilisées correspondent aux coûts de l'exercice 2024. Le montant de 5 767 K€ de reprise de provision non utilisée concernent le site de Pont-de-Buis pour 4 730 K€ et le site d'Angoulême pour 813 K€

Principaux contentieux en cours :

Réclamations d'indemnisations et de majorations de rentes d'anciens salariés de SNPE invoquant la faute inexcusable de l'employeur en raison de leur maladie professionnelle liée à l'amiante : 8 dossiers sont actuellement ouverts à ce titre et provisionnés. La dotation de 286 K€ correspond à une action sur l'année. La reprise de provision correspond à un désistement d'appel.

Information en matière environnementale :

Ne restent en passif essentiellement que quelques montants résiduels sur certains sites vendus ou en attente de l'être. Le site de Pont de Buis a été cédé et la provision a été totalement utilisée dans l'année 2024.

Ventilation du chiffre d'affaires

Les ventilations du chiffre d'affaires par nature et par zone géographique sont les suivantes :
(données en K€)

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	0	0	0%
Production vendue biens	0	0	0%
Production vendue services	504	882	-43%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	504	882	-43%
Chiffres d'affaires nets-Export	0	0	0%
Chiffres d'affaires nets	504	882	-43%

Charges à payer et Produits à recevoir

Charges à payer

(données en K€)

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 069
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	141
Dettes fiscales et sociales	50
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0
Autres dettes	0
Total	1 260

Produits à recevoir

(données en K€)

	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	1 507
Personnel et comptes rattachés	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	0
Disponibilités	0
Total	1 507

Engagements hors bilan

(Données en k€)

Engagements donnés		
	31/12/2024	31/12/2023
Avals et cautions	129 069	84 715
Garanties		3 000
Autres		-
TOTAL	129 069	87 715

Engagements reçus		
	31/12/2024	31/12/2023
Avals et cautions	17 000	17 000
Garanties		
Autres		
TOTAL	17 000	17 000

Engagements donnés :

• Aval et cautions :

SNPE a donné deux cautions auprès d'un établissement financier dans le cadre de garanties environnementales pour la société Eurengo France, pour un montant de 9,5 M€ et une garantie au profit d'EXXONMOBIL depuis 2012 de 10M€ couvrant les engagements de VeryOne SAS pour la fourniture de NEH.

En 2010, SNPE s'est portée garante auprès de BAE pour la société Eurengo à hauteur de 10M€.

En 2023, SNPE s'est portée caution auprès des banques pour l'emprunt de 38 M€ pris par Eurengo France pour le financement partiel du projet de réintroduction des poudres sur le site de Bergerac (projet « Pourpre »). De même, en 2024, SNPE a émis une caution forte auprès des banques pour Eurengo France à hauteur de 61,6M€.

• Garanties :

La cession en 2007 de la société Nobel Explosifs France par SNPE a entraîné la prise d'engagements de SNPE vis-à-vis de l'acheteur de cette société au titre de garanties de passif à hauteur de 8 M€. L'engagement résiduel à fin 2021 est de 3 M€, il s'est terminé au 21/12/2024.

Suite à l'apport d'activités « Chasse », SNPE a consenti une garantie de passif environnementale à la société NOBEL SPORT en mars 2000 contre les conséquences financières d'une pollution du sol et du sous-sol du site de Pont-de-Buis. Cette garantie sans plafond perdurera tant que SNPE restera propriétaire du terrain. Elle est donc éteinte au 19 décembre 2024, date de cession du site à NobelSport.

SNPE garde ses obligations en tant que dernier exploitant pour les sites de Sorgues et Bergerac. Aucune nouvelle pollution n'est apparue à ce titre en 2024.

Cession de la branche Matériaux énergétiques de propulsion

Dans le cadre de la cession de la branche matériaux énergétiques de propulsion à Safran intervenue le 5 avril 2011, SNPE a accordé à cette dernière une garantie générale pour un montant plafonné à 25 M€ sur une durée égale aux prescriptions applicables en matière sociale et fiscale et 20 ans pour les autres matières et une garantie environnementale d'un montant maximum de 240 M€ liée à la situation des sites cédés à la date de la réalisation de la cession (coûts de réhabilitation en Poursuite d'Activité, coûts de réhabilitation en cas de Cessation d'Activité, coûts liés au Plan Perchlorate, coûts de Recours de Tiers). Un ticket modérateur prévoit de laisser à la charge de SAFRAN 10 à 50% des coûts.

Suite à l'apport en 2016 d'un certain nombre de sites exploités par la société HERAKLES à la société Airbus Safran Launcher (ASL) devenue ArianeGroup la majeure partie de la garantie a été transférée de la société Safran à la société Airbus Safran Launchers Holding (ASLH) devenue ArianeGroup Holding (AGH). Ce transfert ne modifie en rien les engagements de SNPE en termes de montant et de suivi.

Le montant global cumulé de ces coûts indemnisables, en poursuite d'activité avant application de tickets modérateurs variables selon le type de coûts est plafonné à 240 M€ pendant 15 ans puis 200 M€ pour les 25 années suivantes dont au maximum 90% sont à charge de SNPE soit un montant maximum de 216 M€ (contre garantis par l'Etat).

Les garanties de vendeur délivrées par SNPE ont été engagées sur les points ci-dessous depuis 2011. Les réclamations en cours sont couvertes par la contre-garantie accordée par l'Etat en dehors des études du Plan Perchlorate.

- engagements relatifs au « plan perchlorate » : les études sont engagées depuis 2011 et conduisent à des travaux qui sont réalisés depuis 2014 et ont été indemnisés par SNPE jusqu'en 2021.
- garantie environnementale, hors « plan perchlorate » dont notamment le traitement de la pollution par COHV (Composés Organiques Halogénés Volatils). Au titre de cette garantie un montant de 17,5 M€ a été appelé par SAFRAN puis ASLH/AGH, accepté par SNPE depuis 2012 jusqu'à fin 2023 et en conséquence réglé par l'Etat à SNPE qui l'a reversé pour 17,4 M€ et 0.1 M€ restant à charge de SNPE. Compte tenu des appels en garantie déjà effectués, le solde de la garantie s'élève à 198 M€ au 31 décembre 2024.

Engagements recus :

Engagements de Sofigexi repris par SNPE suite à la TUP du 27 décembre 2014 : au titre du dispositif d'injection sans aiguille pour 17 M€.

Les droits d'exploitation correspondant au développement d'un dispositif d'injection sans aiguille (DISA) ont été cédés en 2001 à la société Crossject. Au titre du protocole d'accord transactionnel daté du 31 mars 2008 et de son avenant signé le 3 novembre 2011, SNPE bénéficie de redevances, basées sur les ventes de dispositifs, pour un montant plafonné à 17 M€.

Fiscalité différée

(données en K€)

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Actif	0	0
Autres charges déduites d'avance		
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	0	0
Total passif d'impôt futur	0	0
Bases d'allègement de la dette future d'impôt		
Amortissements des logiciels		
Pertes potentielles sur contrat à long terme		
Provisions pour retraites et obligations similaires	98	104
Autres risques et charges provisionnés		
Charges à payer		
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Passif	0	0
Dépréciation de titres de participation	9 839	8 174
Déficits reportables fiscalement		0
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	9 937	8 278
Total actif d'impôt futur	2 484	2 070
Situation nette	2 484	2 070

Création d'une intégration fiscale dont SNPE est à la tête en 2024.

<i>Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :</i>	25,00%	25,00%
<i>Contribution sociale sur l'impôt :</i>	3,30%	3,30%
<i>Contribution exceptionnelle sur l'impôt :</i>	10,70%	10,70%

Effectifs

Effectif	Effectifs	
	31/12/2024	31/12/2023
Ingénieurs et Cadres	0	0
Agents de maîtrise	0	0
Employés et techniciens	0	0
Ouvriers	0	0
TOTAL	0	0

Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan

(données en K€)

	Montant concernant les entreprises		31/12/2024
	liées	avec un lien de participation	Dettes/créances représ. par effets de commerce
Avances et acomptes versés sur immobilisations			
Incorporelles			
Corporelles			
	0	0	0
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
	0	0	0
Créances			
Fournisseurs : avances et acomptes versés			
Créances clients et comptes rattachés	37		
Autres créances	4 251		
Capital souscrit appelé non versé			
	4 288	0	0
Disponibilités			
Comptes courants financiers			
	0	0	0
Dettes financières diverses			
Dettes rattachées à des participations			
Emprunts et dettes financières divers			
Comptes courants financiers	138 014		
	138 014	0	0
Clients : avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs	4 778		
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes			
	4 778	0	0

Conformément aux dispositions du règlement n°2010-02 homologué par arrêté du 29 décembre 2010, il est précisé que les transactions présentant une importance significative éventuellement conclues avec des parties liées le sont à des conditions normales de marché.

Les transactions effectuées par la société avec des filiales qu'elle détient en totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère ne sont pas visées par ces dispositions.

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations des résultats (4)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)				0	0	0	0			
SNPE INC	10KUSD	590KUSD	100%	2 130KEUR	509KEUR			0	-110KUSD	
EURENCO HOLDING SAS	132 749KEUR	63 139KEUR	100%	143 624KEUR	143 624KEUR	-136 014KEUR		3 103 KEUR	7 558KEUR	
Participations (10 à 50% du capital) - à détailler				0	0	0	0			
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										
TOTAL				0	0					
(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).										
(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.										
(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.										